



两神中医药学院

Institut Liang Shen de Médecine Chinoise

La transmission classique en médecine chinoise

Brevet Fédéral

M7 – Pratique professionnelle sous mentorat

1. Objectifs du mentorat

L'enjeu du module « Pratique professionnelle sous mentorat » est d'appliquer et de développer, à l'occasion d'une première activité indépendante en cabinet, les compétences acquises et approfondies au cours de la formation théorique et pratique. Le mentorat est accompagné et suivi par des mentors accrédités.

Les mentors

- accompagnent et assistent les mentorés au cours de la première phase de démarrage de l'activité indépendante en cabinet ;
- accompagnent et assistent les mentorés afin qu'ils maîtrisent la pratique professionnelle, développent de leurs rôles professionnels et réfléchissent à leur mission professionnelle ;
- contribuent à consolider, approfondir et développer leurs compétences quand il s'agit de se confronter à des questions, problèmes et défis professionnels.

2. Conditions à remplir par les mentorés

Pour commencer un mentorat, il faut être en possession du certificat OrTra MA. Par conséquent, les modules M1 à M6 doivent avoir été validés.

3. Tâches des mentorés

Au cours du module « Pratique professionnelle sous mentorat » il convient d'appliquer et d'approfondir l'ensemble des compétences professionnelles lors de situations pratiques réelles. Il est essentiel que les différentes compétences, étapes de travail et rôles soient consciemment assumés, de façon réfléchie, conformément au profil de la profession.

Les mentorées et les mentorés ont pour tâche

- de démarrer leur activité professionnelle indépendante;
- de faire face aux exigences quotidiennes du cabinet;
- de se confronter aux problèmes qui se présentent;
- de formuler des objectifs de mentorat et de documenter les objectifs atteints;
- d'aborder de façon constructive, de réfléchir et de thématiser avec le mentor les problèmes spécifiques, les points faibles ou les incertitudes;
- de rédiger un rapport de mentorat selon les règles imposées par la CoAQ, lequel doit être signé par les mentors chargés du suivi.

Cette démarche vise à favoriser un apprentissage en toute responsabilité, basé sur l'autodétermination, afin de relever avec assurance tous les défis professionnels au quotidien.